

# MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat : MDT\_RUM

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) ETA\_PRO\_NOM à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de ETA\_PRO\_NOM. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

ETA\_ICS

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER		DESIGNATION DU CREANCIER	
Nom, prénom	PAY_NOMPrenom	Nom	ETA_PRO_NOM
Adresse	PAY_ADR_NUMEROPAY_ADR_SEQU ENCE PAY_RUE_NOM PAY_ADR_COMPLEMENTR	Adresse	ETA_ADR_NUMERO ETA_ADR_RUE_NOM
Code postal	PAY_ADR_CODEPOST	C.P.	ETA_ADR_CODEPOSTAL
Ville	PAY_VIL_NOM	Ville	ETA_ADR_VIL_NOM
Pays		Pays	ETA_ADR_PYS_NOM

## DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

CBQ\_IBAN

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

CBQ\_BIC

**Type de paiement** : Paiement MDT\_TYPE

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur : ETA\_SEPA\_ULT\_CRED

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** (au format IBAN BIC)

**Rappel :**

*En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par ETA\_PRO\_NOM. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec ETA\_PRO\_NOM*

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.